

ARCHIVES GÉNÉRALES

Notice

1. Survol historique :

Présenter les archives de la congrégation, c'est nécessairement toucher à certains points de l'histoire de celle-ci. Les archives commencent le jour où Claude François Poullart des Places met par écrit ses réflexions sur sa vocation, sur *les vérités de la Religion*, le règlement particulier qu'il veut suivre. Sa vocation, il la voit dans la fondation d'un séminaire destiné aux étudiants pauvres, incapables de payer leur pension dans un séminaire ordinaire. Le 27 mai 1703, il se consacre à cette oeuvre, avec un groupe d'une douzaine de jeunes séminaristes, aux pieds de la statue de Notre Dame de Bonne Délivrance(1). C'est le germe s'où sortira la Congrégation du Saint Esprit, à partir de la communauté qui va encadrer le séminaire dédié lui-même au Saint Esprit. Claude François Poullart des Places compose alors les règlements du séminaire, un manuscrit autographe d'une soixantaine de pages. Le fondateur meurt le 2 octobre 1709, mais son oeuvre va traverser les siècles. Un de ses compagnons, Monsieur Thomas, écrit une biographie de sa courte vie. Ce sont les premiers documents des archives que nous conservons à Chevilly.

Les successeurs de Poullart vont travailler à faire reconnaître officiellement ce séminaire et la communauté des directeurs. Le premier d'entre eux, Jacques Garnier, meurt dès l'année suivante, en 1710. C'est M. Bouic qui va mener à bien cette tâche, malgré l'opposition des jansénistes, de l'Université(2) et même parfois du clergé. Les premières lettres patentes sont signées par Louis XV le 2 mai 1726. Le 5 juillet le Cardinal de Noailles, archevêque de Paris, donne son consentement à l'enregistrement des lettres par le Parlement. Mais celui-ci n'obtempère pas si facilement. De nouvelles lettres patentes confirment les premières le 17 décembre 1726. L'opposition janséniste ne désarme pas et gagne même le Cardinal de Noailles. L'acceptation d'un legs controversé vient compliquer encore les affaires. Les troisièmes lettres patentes de juillet 1727 approuvent une fois de plus l'établissement de la Communauté sous le titre du Saint Esprit et de l'Immaculée Conception. Ces lettres contiennent l'autorisation d'acquérir une maison. Mais les affaires traînent jusqu'en 1731 : le 19 mars, le Parlement enregistre enfin les deux premières lettres patentes. Le 4 juin suivant, M. Bouic achète un terrain encadré par la rue des Postes(3) et l'impasse des Vignes. En 1732, le 4 juin, un contrat civil est établi entre les associés : MM. Bouic, Pierre Caris, Pierre Thomas, Michel David et Nicolas Foisset. Un registre est ouvert pour les associés présents et futurs. En 1734, Mgr de Vintimille, nouvel archevêque de Paris, approuve canoniquement les Règles latines préparées par M. Bouic. Celles-ci gèrent désormais la communauté-congrégation du Saint Esprit.

M. Becquet, successeur de M. Bouic en 1763, achève la construction du séminaire au 30 rue des Postes et commence celle de la chapelle. Les prêtres formés au séminaire sont dispersés à travers les diocèses de France. Ils forment les premiers contingents des Missionnaires du Saint-Esprit fondés par Louis Marie Grignon de Montfort. Rapidement ils vont travailler aussi dans le diocèse de Québec, au séminaire d'abord, puis au service des Français expatriés au Canada et à l'évangélisation des tribus indiennes. L'abbé de l'Isle Dieu, Vicaire général de Québec, recrute largement parmi les séminaristes du Saint Esprit. C'est lui

aussi qui fait confier à la congrégation du Saint Esprit les îles Saint Pierre et Miquelon en 1766. M. Becquet est le premier à signer ses lettres du titre de Supérieur général de la congrégation du Saint Esprit. D'autres séminaristes, en passant par les Missions Etrangères de Paris (qui avaient le monopole des transports gratuits pour les missionnaires), vont travailler en Asie. Plusieurs d'entre eux deviennent même Vicaires apostoliques... Au départ des Jésuites, chassés de Guyane, l'abbé de l'Isle Dieu propose au roi Louis XVI de confier cette terre au Saint-Esprit. Ce qui est fait par lettres patentes de juillet 1777. A la mort de l'abbé de l'Isle Dieu, en 1781, M. Becquet reprend les fonctions d'intermédiaire que celui-ci assumait entre le gouvernement français et la Propagande de Rome. Vient alors la Révolution française : le 2 novembre, l'Assemblée Nationale décrète que tous les biens ecclésiastiques sont mis à la disposition de la nation. Le 18 août 1792, l'Assemblée Législative supprime les congrégations religieuses, notamment celle du Saint Esprit. Tous les biens de la congrégation sont saisis, les maisons confisquées, ainsi que la bibliothèque et les archives. Celles-ci (ou ce qu'il en reste) se trouvent désormais aux Archives Nationales(4). Un certain nombre de documents ont pu être recopiés par des spiritains ou d'autres chercheurs amis de la congrégation, par exemple les registres des assemblées et de délibérations ordinaires et extraordinaires des supérieurs du Saint-Esprit jusqu'en 1777, ou encore les actes notariaux passés par Poullart des Places de 1703 à 1709, ou par ses successeurs, de 1729 à 1789 : achats, ventes, quittances, en particulier à propos de la propriété de la rue des Postes. De même les lettres patentes de 1726, 1727 et les actes du Parlement.(5)

Après la Révolution, M. Bertout – qui s'était réfugié en Angleterre pendant la tourmente – reprend peu à peu en main ce qui reste de la congrégation. M. Duflos, le précédent supérieur, meurt le 28 février 1805. Grâce aux efforts de M. Bertout, la congrégation est rétablie par décret impérial de Napoléon 1^{er} le 2 germinal an XIII (23 mars 1805), puis suspendue à nouveau en 1809 au moment des difficultés entre l'empereur et le pape. L'ordonnance royale du 3 février 1816 réintègre une fois de plus la congrégation du Saint Esprit dans ses droits, la charge de recruter et de former le clergé « colonial »(6) et lui redonne son ancienne maison de la rue des Postes comme Maison mère. Celle-ci, malheureusement, est encore occupée par l'Ecole Normale. M. Bertout, au nom de la congrégation du Saint Esprit, rachète les bâtiments du séminaire aux héritiers de la veuve Angar(7). Le contrat est signé le 13 septembre 1817. Cette acquisition est approuvée par ordonnance royale du 21 décembre 1819. Mais ce n'est qu'en décembre 1822, grâce à la suppression de l'Ecole Normale, que M. Bertout peut enfin prendre possession de sa Maison mère.

En 1824, le 11 janvier, les anciennes Règles de la Congrégation sont approuvées par la S.C. de la Propagande et l'Institut relève désormais directement du Saint Siège. En 1826, M. Bertout est enfin reconnu canoniquement comme supérieur général. Il ouvre alors un nouveau registre qui commence par *l'Acte d'association pour le rétablissement régulier de l'Institut*, le 18 juin 1826.(8) A partir de cette date et jusqu'à nos jours, les archives contiennent tous les registres des délibérations du Conseil général de la congrégation. Dans ce même registre inauguré par M. Bertout, est inscrit le procès-verbal de la *fusion* entre la congrégation du Saint Cœur de Marie, fondée en 1841 par le P. Libermann et la Congrégation du Saint Esprit dirigée alors par M. Monnet qui va devenir Vicaire apostolique de Madagascar. Après la démission de ce dernier, le P. Libermann est élu onzième supérieur du Saint Esprit, le 23 novembre 1848. Par le fait même, un certain nombre d'archives du Saint Cœur de Marie viennent s'ajouter à celles du Saint Esprit : des lettres du P. Libermann, de MM. Levavasseur et Tisserant qui sont les « promoteurs » de l'Oeuvre des Noirs (but de la congrégation du saint Cœur de Marie), le commentaire de Saint Jean que Libermann a composé à Rome en 1840

tout en attendant la réponse de la Propagande à son projet d'évangélisation des Noirs, le carnet des premiers inscrits au noviciat de la Neuville à partir de 1841(9)...

Désormais, il ne s'agira plus seulement, pour la congrégation du Saint Esprit, de former des prêtres pour les petites colonies. Le Séminaire du Saint Esprit continue certes ce rôle à la rue de Postes (rue Lhomond) mais la congrégation va s'orienter vers des missions nouvelles. Les archives vont évidemment croître dans la mesure des activités de la congrégation. Avant même la fusion, une première mission avait été confiée à la société du Saint Cœur de Marie, après la démission de Mgr Barron : le Vicariat apostolique des Deux-Guinées. Celui-ci comprenait toute la côte occidentale d'Afrique, de la Mauritanie actuelle aux frontières de l'Angola et même au-delà. Les archives vont donc s'enrichir d'innombrables lettres et rapports venant d'Afrique. Mgr Truffet, premier évêque du Saint Cœur de Marie, meurt déjà en novembre 1847 au bout de six mois de présence dans la presque île qui deviendra Dakar. Mgr Bessieux pour le Gabon et Mgr Kobès pour la Sénégalie lui succèdent. Rien que de ce dernier, les archives contiennent 1200 écrits, lettres, billets, rapports...

Le P. Libermann meurt le 2 février 1852. Ses écrits, sa correspondance sont rassemblés dans les *Notes et documents* qui forment treize volumes auxquels il faut ajouter deux appendices et un complément. Le P. Ignace Schwindenhammer lui succède en 1853. C'est lui qui va réellement structurer la congrégation et organiser les archives. Dès sa première circulaire, le 2 février 1854, le supérieur général constate, pour le regretter, l'isolement de certaines communautés et même de confrères, par rapport à la Maison mère. Il est certain que le courrier, à l'époque, était extrêmement lent, à la merci du passage des bateaux, et il n'arrivait pas toujours à destination. Cela n'encourageait pas à écrire ! Le Père général reproche aux confrères de ne pas le faire assez fréquemment et pense que la Maison mère, à son tour, n'a pas entretenu avec eux une correspondance suffisante. Il y voit un risque de relâchement, de manque d'unité (qui tend à l'époque à l'uniformité !) ou encore un développement de la « *volonté propre* ». Pour y remédier, le P. Schwindenhammer va s'entourer d'une équipe de secrétaires qui, pendant longtemps, feront fonction en même temps d'archivistes. Si bien, écrit-il, « *qu'aucune lettre, quelle qu'elle soit, administrative ou de direction, n'est restée, du moins à ce que je sache, sans réponse...* »(10) Un peu plus loin, dans cette même circulaire, le Père fait allusion aux archives : « *J'ai trouvé les archives dans une grande confusion.* » (11) Il va s'employer à y remédier.

A la fin de la deuxième circulaire, du 25 mars 1854, le P. Schwindenhammer écrit : « *Il est recommandé à tous et à chacun de me communiquer tout ce qu'ils peuvent connaître d'édifiant et d'intéressant au sujet des confrères défunts... On comprendra sans peine combien il est important que nous conservions aux archives ou dans les annales de la congrégation, une petite notice sur chacun de ses membres.* » Effectivement, grâce à cet appel qui va être répercuté périodiquement, presque treize mille dossiers personnels sont maintenant conservés aux archives de Chevilly. Ils contiennent en général les actes importants de la vie du défunt : naissance, vœux, ordinations, avec les lettres de demande qui accompagnaient ces étapes de la formation, fiches de renseignements, notices biographiques, extraits de journaux... Dès 1854, le P. Schwindenhammer insistait sur l'intérêt de relire plus tard ces notices sur les premiers missionnaires. Il ne pensait pas aux chercheurs futurs mais aux jeunes spiritains qui pourraient ainsi se rappeler l'esprit de ces pionniers de la mission(12). Cette même lettre circulaire contient le premier Etat du personnel qui comptait alors 91 prêtres et 59 Frères (y compris les défunts) avec les dates et lieux de naissance, l'entrée dans la congrégation et la « position actuelle », c'est à dire sa communauté d'affectation ou... sa

mort.

Dans la cinquième circulaire, en date du 4 juin 1854, le supérieur général revient sur les décisions de l'Assemblée de 1853 – qu'on peut considérer comme le premier chapitre de la congrégation. Parmi les nombreuses questions d'organisation traitées, il y avait celle-ci : *Ne serait-il pas utile d'établir un mode régulier de communication avec la Maison mère ?*(13) L'idée est venue d'établir « *une espère de journal* ». Ces documents devaient servir ensuite pour écrire les Annales de la congrégation ou de telle œuvre particulière. Le Père Schwindenhammer regrette que cela n'ait pas été fait depuis le début. « *C'est une lacune que nous sentons d'autant mieux en ce moment que nous aurions besoin de plus de documents que nous n'en avons pour composer les Annales historiques de la congrégation et de ses œuvres.* »(14) La tenue de ce journal est donc demandée à chaque communauté de la congrégation. Il fallait y inscrire au jour le jour tous les événements importants comme le précisera un décret ultérieur. Outre ces journaux particuliers, le Père général envisage un « *journal central* » à la Maison mère qui reproduirait toutes les nouvelles les plus intéressantes. Celles-ci seraient envoyées ensuite à toutes les communautés. Ainsi est née le Bulletin général qui, effectivement, fournit des données et de petites synthèses historiques sur toutes les missions et œuvres de la congrégation. Après la deuxième guerre mondiale, la multiplication des postes a nécessairement diminué la part donnée à chacun et donc aussi l'intérêt historique des bulletins. A partir de 1990, ceux-ci sont devenus purement administratifs.(15) Le but primitif était la communication interne à la congrégation mais, avec le temps, ces bulletins sont devenus des documents essentiels pour l'histoire, de même d'ailleurs que les journaux de communauté. Le Chapitre général de 1962 a demandé que ces journaux, surtout les anciens, soient rapatriés à la Maison mère. Faits sur l'ordre du supérieur général et pour lui rendre compte des activités des différentes missions, ils sont biens de congrégation. Le chapitre prévoyait qu'en beaucoup de pays, précédemment « de mission », les conditions de conservation et de sécurité n'étaient plus assurées. Toutes les missions n'ont malheureusement pas obéi, si bien que beaucoup de documents ont été perdus. Les archives de Chevilly en renferment cependant un nombre important, en particulier pour les pays d'Afrique, un peu moins pour l'Amérique du Sud et les Antilles. Pour revenir à la circulaire 5, elle se termine par l'ordre de tenir une réunion dans chaque communauté pour échanger sur les questions exposées dans cette lettre avec obligation d'en faire un compte-rendu à la maison mère. C'est le début d'un échange incessant...

La circulaire n° 10, du 29 juin 1855, rappelle la nécessité d'adresser au supérieur général toutes les questions d'affaires, d'administration, les comptes rendus des communautés et des œuvres, tant au spirituel qu'an temporel, les nouvelles d'une certaine importance et même les commandes et commissions pour les besoins de la communauté. Il revient aux supérieurs locaux, en premier lieu, de tenir cette correspondance. D'autres choses encore doivent lui être communiquées : descriptions du pays, narrations des événements, détails intéressants... Le supérieur général doit être « *mis au courant de tout ce qui concerne la société et ses œuvres* »(16) et veut s'en servir pour composer les Annales.(17) Il donne alors des consignes concrètes sur la façon d'écrire ces lettres, en séparant, par exemple, les problèmes matériels des problèmes spirituels. C'est pourquoi, bien souvent, dans les archives, nous trouvons deux ou trois lettres adressées le même jour par la même personne au supérieur général. De temps à autre aussi, l'indication « direction » est inscrite en haut d'une lettre. Il s'agit alors de problèmes spirituels qui intéressent la personne ou la communauté. Il faut ensuite, écrit le Père général, grouper ensemble, sous certains chefs principaux, les matières à traiter, en y mettant des numéros d'ordre, séparer ce qui concerne les personnes de ce qui est des œuvres, faire un alinéa spécial pour chaque chose distincte. D'où ces numéros 1, 2, 3...

que nous retrouvons dans la plupart des lettres des supérieurs. Enfin, le P. Schwindenhammer suggère de faire un tableau synoptique des matières qui doivent faire l'objet de la lettre, avant de commencer à écrire. Suit tout un traité sur la bonne manière de composer une lettre. Il va jusqu'à prévoir deux sortes de papier à lettre, l'un léger(18) et l'autre plus épais (pour les « autorités » spécialement). Le résultat, c'est la présence aux archives de dizaines de milliers de lettres, surtout de supérieurs de communautés (mais chaque spiritain devait écrire à son supérieur général au moins une fois de temps en temps). Un supérieur arrivant dans un nouveau poste avait tendance à s'en référer constamment à son supérieur général puisque celui-ci devait tout superviser. Pour ne prendre qu'un exemple parmi d'autres, le P. Corbet arrive à Pondichéry en fin novembre 1879. Avant la fin de l'année, il a déjà écrit trois lettres au P. Schwindenhammer et, en 1880, il en écrit 47(19) ! Il n'est pourtant pas le plus prolixe... Dans un autre genre, le P. Duparquet, explorateur des plateaux d'Angola et de l'intérieur de l'Afrique australe, n'hésite pas à écrire des lettres de plus de trente pages grand format et d'une petite écriture ! Cette même circulaire demande encore à chaque supérieur, aux pages 25–26, un état annuel des biens meubles et immeubles, un inventaire de la bibliothèque ainsi que de la chapelle de la communauté, des notes semestrielles sur les communautés et sur chaque membre, en plus des rapports, comptes-rendus et aperçus généraux sur l'ensemble des communautés. On songe au temps passé par chaque supérieur à rédiger tous ces rapports... qu'on retrouve effectivement aux archives !

La disposition XVII de cette 10^e lettre circulaire recommande aussi aux supérieurs de recueillir soigneusement « *sans que personne ne se permette de les lire* » tous les papiers des confrères défunts quels qu'ils soient, lettres, instructions etc. et de tout envoyer au supérieur général, avec un avis de décès précis et tous les détails possibles de la vie « *depuis son enfance* », des derniers instants et de la mort. Ces documents vont être gardés dans les dossiers personnels. Le n° XVIII aura également une incidence sur les archives : le P. Schwindenhammer demande à chacun de ceux qui ont connu le Père Libermann, décédé un peu plus de trois ans auparavant, de mettre par écrit leurs souvenirs, leurs appréciations, et à toutes les communautés de rassembler lettres et écrits du « *Vénéré Père* ». Le Supérieur général autorise même ses confrères à y penser « *pendant vos prières et vos méditations* » ! Toutes ces directives sont accompagnées de modèles, de tableaux synoptiques, de formules diverses... A cette date, l'archiviste n'est pas différent du secrétaire, c'est le P. Collin(20).

Les décisions précédentes prennent la forme d'un décret, daté du 28 décembre 1856, et placé en annexe de la circulaire n° 14. Au préalable, le P. Schwindenhammer avait précisé la différence entre « journal » formé du tout venant, « annales » plus historiques à ses yeux, et « comptes rendus » plus administratifs. Il demande ensuite « *de ne dire jamais que l'exacte vérité* », tout en faisant attention de ne blesser personne, en particulier « *parmi les gens du pays d'où l'on écrit* ». L'article 1^{er} du décret porte sur l'établissement d'un journal : « *Il est institué dans chaque communauté ou établissement particulier, sous le titre de Bulletin de la communauté ou de la Maison de N., une espèce de Journal, à l'effet de consigner par écrit les faits intéressants et édifiants, au fur et à mesure qu'ils s'accomplissent.* » L'article 2 prévoit que chaque communauté, à partir du 1^{er} janvier 1857, enverra à la Maison mère tous les deux mois les faits consignés dans ce journal. L'article 3 crée le Bulletin général à la Maison mère. Celui-ci devait être envoyé également tous les deux mois à toutes les communautés et comprend actes officiels, avis divers, nouvelles des communautés, lettres particulières ayant un intérêt pour tous. A la suite du décret, une deuxième partie précise la matière du journal : nouvelles des *communautés* (départs, arrivées, maladies, morts, fêtes, faits édifiants, constructions...), nouvelles « *des Oeuvres et Ministères* » (résultats, épreuves, succès, conversions, baptêmes, abjurations, mariages...), nouvelles diverses du pays sous les points

de vue « *religieux, politique, scientifique, industriel* ». La troisième partie précise la matière des Annales en commençant par l'historique de chaque maison, ses débuts, son personnel ; la situation du pays, le but de la fondation ... Enfin la partie 4 donne un schéma extrêmement détaillé, sur plus de quatre pages, des matières à traiter dans les rapports annuels des supérieurs. Ceux-ci, effectivement, vont essayer de le suivre, au moins les premières années. Ce sont les pères Delaplace et Moyon, secrétaires, qui sont chargés de la rédaction des bulletins généraux.(21)

Le premier numéro est daté de janvier 1857. Comme dit plus haut, à partir de janvier 1884, sous le supérieurat du P. Emonet, les Annales seront séparées des bulletins généraux. Mais ces derniers continuent à faire paraître les bulletins des missions, à usage interne de la congrégation, les Annales s'adressant désormais plutôt aux « gens de l'extérieur », amis, bienfaiteurs, familles... Ces Annales paraissent tous les trois mois au début, puis tous les mois. Elles prennent des titres différents au long de leur histoire. Les premiers numéros se veulent *L'Echo des Missions*. On retrouve le titre d'*Annales apostoliques* à partir de janvier 1886. En janvier 1928, la revue s'intitule *Annales des Pères du Saint Esprit* (oubliant par là même, au moins dans le titre, le travail des Frères !). Puis, à compter de janvier 1947, paraissent les *Annales Spiritaines*, titre simplifié en *Spiritains* en janvier 1957. Mais cela ne dure pas longtemps. Depuis janvier 1959, les Annales paraissent sous le nom toujours actuel de *Pentecôte sur le Monde*. Bulletins généraux, Annales, comptes rendus, lettres, pendant plusieurs dizaines d'années, seront écrits en français. Chose relativement facile parce qu'il n'y avait qu'un seul noviciat, en France, pour toute la congrégation et que tout spiritain devait donc apprendre le français ! Au fur et à mesure de la création de nouvelles provinces, celles-ci vont créer leur propre bulletin dans leur propre langue. Après la deuxième guerre mondiale, les bulletins généraux paraîtront en deux langues, anglais et français. Le portugais viendra s'ajouter comme troisième langue officielle de la congrégation. Mais nous avons aussi quelques lettres et rapports en néerlandais, au temps du P. Timmermans, supérieur général de 1974 à 1986, quelques unes en allemand et même une partie de journal de communauté en swahili ! Chaque province aussi va développer ses propres archives.

En juillet 1871, le P. Schwindenhammer décide une nouvelle installation du secrétariat et des archives. Il veut les avoir près de son bureau et désormais les deux seront séparés, les archives occupant une chambre près de la chapelle(22). Au cours des années, les documents s'accumulent, il faut leur trouver une nouvelle place. Le P. Bernard Noël, archiviste, note dans son journal, en juillet 1955 : « *La salle destinée aux archives, au 4e étage, rue Lhomond, est à peu près terminée. Le plafonds étant plus bas que nos casiers de fer déjà achetés, le Frère Grégoire est venu scier leur pied de quelques millimètres.* » Malgré tout, les consultations commencent en 1958, presque exclusivement par les spiritains, les premières années. Le journal note différents apports, surtout à partir des années soixante, par exemple les documents accumulés par le P. Cabon longtemps secrétaire archiviste, deux malles de Mgr Fauret en 1965, trois caisses de Brazzaville la même année..., si bien que les archives vont se trouver à nouveau trop à l'étroit au 4^e étage. Entre temps le supérieur général et son conseil sont partis à Rome et l'on se demandait : faut-il aussi y apporter les archives ? Finalement la décision est prise le 7 mars 1980, longtemps après, de les transférer à Chevilly dans les locaux offerts dans ce but par la province de France. A la rue Lhomond, les consultations s'arrêtent le 8 février 1981. Le Père Noël a obtenu le rez-de-chaussée de l'ancien bâtiment des Frères, une salle au premier étage, la salle Libermann, et une chambre devant servir au P. Gandner pour microfilmer les journaux de communauté. Il faudra 550 cartons et plusieurs voyages de camion pour tout rapporter à Chevilly. Le 4 janvier 1982, les archives sont à nouveau ouvertes au public. En 1998, le P. de Banville obtient le reste du premier étage mais il meurt avant de

pouvoir mener à bien les travaux.

Désormais le Conseil général, à Rome, conserve les archives des deux derniers mandats des Supérieurs généraux et envoie à Chevilly tout ce dont il n'a plus besoin. Ces cinq dernières années, environs deux cents colis de 12 – 15 kg chacun sont venus enrichir le fonds. D'autres archives anciennes sont venues également d'Angola, du Sénégal, de la Martinique, de la Guadeloupe et de quelques maisons de France... A l'heure actuelle, les chercheurs viennent à Chevilly de plusieurs continents, Europe, Amérique du Nord et du Sud, Afrique, Australie même... En Europe, la France est évidemment bien représentée, car les chercheurs, doctorants souvent, sont envoyés par les différentes universités de Paris, Lyon, Strasbourg, Lille, Bordeaux..., mais aussi d'Allemagne, de Pologne, d'Italie, de Belgique, des Pays-Bas, de Grande Bretagne, du Portugal. D'Amérique du Nord, 5 ou 6 jeunes chercheurs nous viennent chaque année à partir des universités des Etats Unis. D'Amérique du Sud, ce sont plutôt des professeurs d'université. D'Afrique, un grand nombre d'étudiants viennent chercher les origines de leurs Eglises. Mais les travaux linguistiques, ethnographiques, botaniques des spiritains sont également étudiés... En 2005, nous avons compté 589 présences de chercheurs, professeurs ou étudiants, certains revenant longuement pour la préparation de leur thèse(23).

II. comment se présentent les archives générales spiritaines ?

Elles occupent une partie du sous-sol, le rez-de-chaussée et le premier étage d'un bâtiment situé dans l'enceinte du séminaire des missions, 12 rue du P. Mazurié, 94550 Chevilly-Larue.

Dans le **sous-sol**, sont rassemblées les réserves : Notes et Documents relatifs à la personne et à l'œuvre du P. Libermann (environ 75 séries), travaux de linguistique en langues africaines surtout, bulletins généraux, lettres du P. Libermann, Directoire spirituel et d'autres ouvrages sur la spiritualité libermanienne..., biographies de spiritains (Mgr Augouard par exemple), ouvrages écrits par des spiritains...

On y trouve également les boîtes des journaux tels que *la Semaine Africaine* toujours en cours, *Lakroa* de Madagascar à partir de 1986, *Afrique nouvelle* (incomplète), *La Voix de l'Oubangui*, *Unir Sénégal* de 1967 à 1983, *Martinique Aujourd'hui*, de 1972 à 1985, *La Paix* (Martinique) de 1954 à 1966. *Eglise en Guadeloupe*, *Effort Camerounais* (1955-1972), *Croix du Sud*, *Dieu et Patrie* (La Réunion), *Vie Catholique de Maurice* (1955-1997), *Eglise en Guyane* etc...

Y sont gardés encore des cours anciens ou les écrits des PP. Piacentini, Fleury, Bouchaud, Emile Laurent, Riaud, Guyodo, Benoît, Stierer, Bernard Noël, Javouray, Lithard, Jenvrin, Benoît, Limbour, Le Mailloux...

Au **rez-de-chaussée**, nous avons deux salles et deux bureaux :

* La salle des lecteurs avec six tables (lumière et prise de courant), un lecteur de micro-films, un ordinateur avec le catalogue des archives proprement dites, une armoire avec les usuels (dictionnaires, atlas divers, une série des Notes et Documents, Hommes et Destins, revues de bibliographie africaine, revues spiritaines actuelles...)

* Deux bureaux : l'un, privé, pour la correspondance, internet, les « archives des archives », un certain nombre de décorations reçues par des spiritains, dictionnaires, documents personnels...

L'autre sert de bureau d'accueil des chercheurs mais il contient environ 53 m d'annuaires, de

dictionnaires, de livres sur les PP. Libermann, Brottier, Laval, d'ouvrages historiques, des biographies de spiritains, des « épiscopologes » de différents pays, la série complète des bulletins généraux, une série complète des Annales sous leurs différents noms de 1884 à nos jours, les bulletins de la Province de France, les recueils de circulaires et bien sûr les catalogues des archives (dont 44 classeurs des données mises sur le site spiritain), autrement dit tout ce qui peut aider une recherche rapide.

* Deux endroits plus « techniques » pour la photocopie et la prise de photos numériques.

* La grande salle des archives proprement dites (130m²) contenant :

La série A contient les documents de Poullart des Places et de ses successeurs jusqu'à la fusion, ceux qui concernent le P. Libermann et ses premiers compagnons dont le P. Laval, ainsi qu'un ensemble d'études sur les « fondateurs ».

La série B est elle des supérieurs généraux depuis Schwindenhammer, série « ouverte » puisque les supérieurs continuent à se succéder régulièrement.

La série C concerne tous les documents administratifs, les premiers conseils, les chapitres généraux, la procure générale, les statistiques, l'administration générale, série qui se continue elle aussi.

Est regroupé en D tout ce qui concerne les personnes (sauf les dossiers personnels) : fonds personnels (travaux faits par des spiritains), formation (noviciat, scolasticat, séminaire colonial, séminaire français de Rome),

La série E traite de quelques aspects particuliers de la mission (problèmes de la colonisation, de l'esclavage, missiologie... qu'on retrouve ailleurs aussi).

F est le domaine des relations « extérieures » avec les congrégations romaines et avec les congrégations religieuses d'hommes et de femmes.

A partir de G, nous arrivons aux provinces spiritaines d'Europe : 2G désigne la France (156 boîtes), 3G l'Allemagne, 4G l'Angleterre etc.

La série H, très petite, concerne l'Algérie.

I regroupe l'Afrique de l'Ouest. Elle concerne les « deux Guinées », la Sénégambie, le Sénégal, la Gambie (54 boîtes en tout), les différentes Guinées actuelles (17 boîtes), le Ghana, le Cap Vert, la Mauritanie, le Nigeria (20 boîtes pour ce dernier).

J : l'Afrique Centrale. Le Cameroun y occupe 20 boîtes, le Congo 81, le Gabon 31, L'Oubangui/RCA 18 mais les préliminaires de la mission se trouvent avec le Haut-Congo, le Congo/Zaïre 12... On complètera ces ensembles par les fonds personnels par ex. les 16 boîtes du Fonds Poucchet sur le Gabon, les 7 boîtes Augouard, les 9 boîtes du P. Tisserant sur l'Oubangui...

K : L'Afrique de l'Est (Tanzanie, Kenya) est riche de 47 boîtes.

L : L'Angola (43 boîtes avec le Congo portugais), l'Afrique du Sud, l'Afrique Australe...

La série M contient les documents des îles de l'Océan Indien (Madagascar, La Réunion, Maurice, Nossi Bé, Mayotte, 48 boîtes).

N désigne l'Amérique du Nord (St Pierre et Miquelon, Canada, Etats Unis, 55 boîtes).

P : Les Antilles et l'Amérique centrale. Parmi les plus consultées de toutes les archives spiritaines se trouvent les 18 boîtes de Guadeloupe, les 19 de la Martinique, les 33 d'Haïti, mais aussi Trinidad, Puerto Rico...

Q : l'Amérique du sud surtout le Brésil (16 boîtes), la Guyane (12 boîtes), mais aussi le Paraguay et le Pérou.

R : L'Australie et l'Asie.

Enfin U est un domaine nouveau, celui des « régions » par exemple la circonscription Europe qui vient de naître.

Pour clore le tout, sont rassemblés en T les dossiers concernant les fêtes : centenaire de la mort du P. Libermann, centenaire de Mgr Le Roy, troisième centenaire de la congrégation du Saint Esprit...

Les chiffres qui suivent ces lettres majuscules permettent de situer le dossier recherché. Prenons par exemple la cote 3J3.36a,b : le J nous place en Afrique centrale, le 3 qui précède désigne le Congo, le 3 qui suit la lettre J indique que nous sommes dans la série Brazzaville (1 étant Loango, 2 le Haut Congo – qui deviendra l'Oubangui), 36 signifie qu'il s'agit de la trente-sixième boîte de cette série, a et b indiquent que la boîte contient deux dossiers. D'autres chiffres se trouveront à l'intérieur selon le nombre de sous-dossiers.

- *Annales de la Propagation de la Foi* depuis 1826, *Annales de la Sainte Enfance* depuis 1845, *Missions catholiques* depuis 1869, *Le Tour du Monde* depuis 1860, le *Bulletin de l'Afrique Française*, la *Revue de l'Histoire des Colonies* depuis 1913, prolongée par la *Revue française d'Histoire d'Outre-Mer* et maintenant *Outre Mers*, *Anthropos*, *Chroniques d'Outre mer*, *Afrique Documents*...

Au **premier étage** : trois salles et deux bureaux.

centre de documentation » : livres, revues, articles de journaux pouvant servir de contexte aux archives proprement dites, sur 316,60 m d'étagères métalliques. A signaler, sur près de 52m, les travaux en langues (surtout africaines) des spiritains : dictionnaires, lexiques, grammaires, catéchismes, bibles ou nouveaux testaments, travaux liturgiques.... Nous y trouvons aussi un certain nombre de mémoires ou de thèses des chercheurs qui ont travaillé sur nos archives.

la salle dite des Fonds et la salle Libermann. Dans la première, sur 240,45 m (étagères métalliques et trois grandes armoires métalliques), sont regroupés des fonds personnels plus importants : fonds laissés par des évêques, fonds Vatican II, venant des évêques spiritains qui y ont participé, fonds de la revue Spiritus, fonds Jean Barassin (La Réunion, l'Océan indien), Fonds Joseph Michel (Poullart des Places, Laval, l'aumônerie des étudiants africains, les missionnaires de Bretagne...), Fonds Yves Barbotin (Antilles, Guyane, le créole...), Fonds Jean Ernoult (Congo surtout), Fonds Ghislain de Banville (Centrafrique), Fonds Robert Metzger, ainsi que quelques revues . Nous hébergeons aussi, provisoirement mais depuis plusieurs années, les archives du P. de Foucauld (sur 70 m environ). La salle contient également trois tables de travail et un classeur à quatre tiroirs.

La salle Libermann contient tout ce qui touche de près les fondateurs et la congrégation, livres et revues, Règles et Constitutions depuis les origines, livres permettant de situer le contexte historique de la vie de Poullart des Places ou de Libermann, *L'Ami de la religion* de 1814 à 1862, mais aussi quelques livres essentiels sur les autres congrégations missionnaires ou sur les congrégations religieuses féminines avec lesquelles les spiritains ont travaillé, les livres écrits par des spiritains, les revues des différentes provinces et districts spiritains, des documents concernant les PP. Brottier et Laval...le tout sur 245,45 m d'étagères métalliques. En plus de ces étagères, un meuble spécial est destiné aux cartes anciennes, une armoire conserve les dessins du P. Briault. La salle contient en outre un petit bureau, le fichier analytique des oeuvres de Libermann, quatre « bahuts » et deux classeurs à quatre tiroirs contenant en particulier les diplômes universitaires ou les diplômes d'honneur (légion d'honneur et autres) reçus par les spiritains.

Tel est l'inventaire sommaire de nos archives spiritaines.

N.B. Un certain nombre de photos se trouvent dans ce fonds mais les archives photos sont (pour le moment) séparées des archives générales. Elles se trouvent au 30 rue Lhomond, Paris 5^e, sous la responsabilité de Mme Karg.

Chevilly-Larue, le 7 octobre 2006

Gérard Vieira